

Assemblée Générale de l'UNSS du 5 juillet 2024

Règlement Fédéral : Intervention du SNEP-FSU

Le SNEP-FSU reste en désaccord avec de nombreux points.

Le Règlement Fédéral a été construit au pas de charge. 3 groupes distincts ont travaillé sur ce projet.

- 1 groupe de travail, émanation restreinte du CA UNSS avec la DUNSS et des cadres en territoires, la DGESCO, des élu-es des AS, les organisations syndicales,
- 1 groupe composé de cadres en territoires
- Les séminaires des cadres.

Nos réunions ont démarré en novembre jusqu'à la semaine dernière. Contrairement au PNDSS, nous n'avons pas pu suivre l'état d'avancement de la rédaction après chaque réunion du groupe auquel nous appartenions. Nous avons reçu une première version rédigée seulement début mai, avec des versions qui n'ont fait que se succéder.

Il semble d'autre part que nous n'ayons pas toujours eu les mêmes discussions et informations selon le groupe auquel on appartient.

Malgré plusieurs demandes, nous n'avons d'ailleurs toujours pas les critères « qualitatifs » qui fondent le choix de classer les APSA en liste 1 ou 2.

Dans l'introduction, 5 principes directeurs sont énoncés dont l'harmonisation. Or pour nombre de sujets, ce seront les CMN qui décideront ! On n'est bien loin d'une harmonisation.

Nous souhaitons revenir sur 3 sujets majeurs sur lesquels nous sommes en désaccord :

- Le jeune coach qui serait obligatoirement non joueur/non compétiteur/non danseur/ non circusien à discrétion des CMN. Pour nous ce sont les AS qui doivent décider et pas la CMN !
- La non organisation et le non financement des rencontres des APSA de la liste 3 . Ce sont bien souvent des APSA qui font partie des projets de district. Nous souhaitons d'ailleurs savoir où en sont les modèles de conventions inter-AS puisque l'UNSS ne veut pas organiser ces rencontres ?
- L'Inter académie Ile de France qui concentre 16% des AS et 16% licenciés n'a qu'une seule place pour les phases finales des championnats de France et festival nationaux. Leur représentativité dans la structure est 2 fois plus grande que celle de 6 des 12 Inter-académies ! En Ile de France, il est donc beaucoup plus difficile de se qualifier qu'ailleurs. Ce n'est pas équitable selon nous.

Il nous paraît nécessaire de continuer les discussions autour de certains sujets :

- La catégorie benjamins et la catégorie unique Lycées Garçons. Les benjamins et les cadets sont des catégories constituent l'avenir de l'UNSS. Quand ces élèves seront las de ne pas pouvoir faire de compétitions, ils désertent nos AS. L'UNSS pourra fermer boutique dans quelques années.

- Un autre sujet qui nous tient particulièrement à cœur : les activités artistiques et les élèves qui les pratiquent. L'exemple de la charte de participation aux rencontres UNSS que seuls les sportifs masculins peuvent signer et pas les danseurs/danseuses ou les circassiens/circassiennes. On doit être loyal dans le sport. Où sont les activités artistiques ? Elles sont totalement invisibilisées.

Pour le SNEP-FSU, ce Règlement Fédéral ne peut pas faire référence pour 4 ans, ni même pour 2 ans. Les changements sont beaucoup trop importants et brutaux. Les discussions doivent se poursuivre.

Les réponses du directeur des sports :

Jeune coach : ce sont les CMN qui décideront. C'est une question de logistique (prévoir le nombre exact d'hébergement/restauration). *Ndlr : le directeur des sports n'opposera aucune justification sur l'intérêt « sportif » ni sur la formation des Jeunes. Il s'agit bien d'un pilotage financier !*

La liste 3 (comprend toutes les APSA non inscrites dans les listes 1 [championnats de France et festivals nationaux obligatoires] et 2 [challenges nationaux non obligatoires]) : La direction nationale ne fournira pas de modèle de convention inter-AS. *Ndlr : Le ministère s'est engagé, comme il l'avait fait au CA du 21 juin, à rédiger ce modèle (ndlr : espérons qu'il arrive dès la rentrée...)*

Vote à bulletin secret - Le Règlement Fédéral 2024-2028 a été REJETÉ.

17 POUR - **23 CONTRE** (SNEP-FSU, Élues des AS + 3 voix) – 12 ABSTENTIONS

Retrouvez les autres documents relatifs à l'AG sur notre site : [la déclaration liminaire du SNEP-FSU](#), [les éléments à retenir](#), [l'intervention du SNEP-FSU sur le budget](#), [le PV de l'AG du 16 janvier 2024](#)